NÉGOCIATIONS GEPP 2026 : vos emplois, vos parcours, nos revendications !

Les négociations de la Gestion des Emplois et Parcours Professionnels débutent le 1er décembre 2026. Nous revendiquons des dispositions pragmatiques au bénéfice de l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

<u>Notre objectif</u> : Un cadre qui valorise les parcours professionnels, qui s'adapte aux nouveaux métiers, tout en conservant le sens et l'humain au centre de nos ambitions.

Prévention de l'usure professionnelle et santé au travail

- **Prévention pour le périmètre des travailleurs Postés et Opérations Spécialisées :** Plan de carrière à 7 ans avec immersions "vis ma vie" (3 semaines/an dès la 5ème année). Priorité absolue sur la mobilité interne, revalorisation des primes et réajustement des conditions de départ en retraite.
- **Intégration** aux futures négociations **de la prévention de l'usure professionnelle** liée à la surcharge mentale et à l'hyperconnexion.

Transformation de Teréga – Anticiper les mutations des métiers

- **Sécurisation des compétences & Reconversion :** Financement à 100 % par Teréga des formations aux métiers d'avenir sans mobiliser le CPF individuel. Droit à la réorientation sécurisée sous 6 mois.
- **Filière d'Expertise :** Garantir une réelle équivalence salariale Expert et Management, permettant d'atteindre le statut de cadre supérieur (jusqu'au coefficient 660) sans exigence de management hiérarchique.
- **Bouclier social TSOL & Cartographie des métiers 2035 :** Clause de garantie maintenant 100% des rémunérations et acquis sociaux lors des mobilités vers les filiales du Groupe.
- Transparence totale de la matrice des métiers en mutation avec vigilance accrue sur les impacts de l'IA.

Fins de carrière, mécénat et parcours syndicaux

- **Aménagements retraite & TPAR :** Bénéfice du TPAR étendu aux forfaits jours, participation financière de Teréga au rachat de trimestres et formations de préparation au projet de vie.
- **Parcours de transmission des savoirs :** Entretien de fin de carrière à J-18 mois, désignation du successeur à J-12 mois et recouvrement opérationnel à J-6 mois avec passage à 80 % rémunéré 100 % (ou majoration de l'Indemnité de Fin de Carrière).
- **Mécénat de compétences solidaire :** Expérimentation sur volontariat (formules 80/20% ou 100 % sur 6 à 12 mois). Un engagement gagnant-gagnant alliant maintien à 100 % de la rémunération du salarié, transmission des savoirs internes et financé par un cadre fiscal avantageux.
- **Valorisation des parcours syndicaux :** Bilan de compétences financé à 100 %, accès à la VAE et reconnaissance formelle des acquis.

Consultez le livret complet de revendications ICI

Vous pouvez consulter l'intégralité de nos propositions détaillées et chiffrées avant l'ouverture des négociations le 1er décembre 2026.

Tous les membres de la délégation UNSA se tiennent à votre disposition pour en échanger.

La délégation UNSA pour cette négociation : Denis Aubert, Philippe Courbin, Nicolas Grzeskowiak, Lucie Kempf, Pauline Lacassy.

Notre Offre 1ère adhésion : Jusqu'au 31 décembre, toute nouvelle adhésion est valable jusqu'à la fin de l'année 2027. Profitez d'une année complète offerte pour découvrir tous vos avantages !
NOUVEAU : Adhérer à l'UNSA, c'est bénéficier d'une **protection juridique externe !** (service indépendant et sur-mesure d'accompagnement juridique, d'assistance et de résolution de litiges)

CONTACT
syndicat-unsa@terega.fr
terega.unsa.org